



Communiqué
14 juin 2016

Les organisations de jeunesse et d'éducation populaire fragilisées

Le Cnajep interpelle le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Réunies en Assemblée générale le jeudi 9 juin 2016, les organisations de jeunesse et d'éducation populaire du Cnajep ainsi que les Crajep présents ont, à l'unanimité, décidé d'interpeller le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports sur l'absence de réponse concernant les conventions de partenariat.

Le contexte de profonde mutation et de crises démocratiques, économiques, environnementales, géopolitiques... suppose comme réponse une action soutenue des acteurs des associations de jeunesse et d'éducation populaire pour faire vivre les valeurs de la République et construire des solidarités.

Devons-nous rappeler **les engagements du Gouvernement** pris ces dernières années et que nous avons accueilli avec confiance :

- *La LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire rappelle l'importance de la co-construction des politiques publiques avec les acteurs concernés.*
- *La circulaire n° 5811 SG du Premier ministre du 29 septembre 2015 portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations rappelle : « Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. [...] il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels. [...] je souhaite que vous favorisiez dans la durée le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général. Il s'agit de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles ... ».*

Acteurs d'aujourd'hui et de demain, les associations de jeunesse et d'éducation populaire manifestent depuis toujours leur volontarisme à prendre toute leur place dans la co-construction d'un projet politique ambitieux pour la jeunesse et l'éducation populaire.

Aussi, en ce mois de juin, **l'absence de réponse concrète** sur les conventions pluriannuelles et annuelles de financement des têtes de réseau nationales génère inquiétude et incompréhension des associations membres du Cnajep.

Au-delà de la réelle difficulté à gérer sans connaître son enveloppe financière, les acteurs associatifs s'interrogent sur le sens politique que prend ce non-arbitrage.

Aussi, nous demandons au Ministère d'apporter des réponses claires à l'ensemble des associations. Ce serait là une occasion d'adresser un message de confiance et de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui œuvrent au quotidien au plus près des citoyens pour construire ensemble la société que nous souhaitons.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. www.cnajep.asso.fr

Contact : Audrey Baudeau – Tel : 01 40 21 14 21 - 06 77 14 75 96
cnajep@cnajep.asso.fr